

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

INC MALADIE DU 4 MAI 2023

Monsieur le directeur,

Rien ne va plus dans l'assurance maladie. À force de tirer sur le fil, il craque. Sauf que là il ne s'agit pas de matériel mais d'êtres humains au bord de l'implosion :

- Les assurés sociaux confrontés à des délais inconcevables de traitement de leurs dossiers engendrant incivilités et agressions.
- Les salariés épuisés dont la santé est en danger.

Les restrictions budgétaires mises en place depuis des années avec comme conséquence la suppression d'effectifs sont arrivées à leur paroxysme. Pourtant vous restez dans le déni et ne proposez que des pansements déjà souillés entraînant la gangrène.

Ce n'est pas en faisant exploser le nombre de CDD et d'intérimaires que vous résoudrez la situation des stocks des prestations en espèce qui s'accumulent. Ce n'est pas en mettant en place des formations expresses pour ces salariés en CDD que les délais de traitement s'amélioreront.

La réponse n'est pas non plus l'entraide entre services qui se fait au détriment des autres services comme exemple la fermeture ou la réduction des accueils au tout-venant, la mise de côté des activités des services prestations en nature ou gestion du bénéficiaire.

Au contraire, toutes vos propositions génèrent des retards dans les autres services et de multiples réclamations de la part des assurés sociaux pour régulariser leur dossier erroné.

À cela s'ajoute la défaillance d'outils comme Atempo, Arpege ou Odigo qui engendre des bugs, des lenteurs, des problèmes d'ergonomie et des anomalies accentuant les délais de traitement.

On assiste dans la plupart des organismes à un déferlement d'heures supplémentaires pour essayer d'endiguer le retard de traitement des IJ maladie, maternité et AT/MP, et sur les PFE. Pourtant les stocks ne diminuent pas.

Aucun service n'échappe à cette situation catastrophique.

Les secrétaires et les assistantes sociales du service social des CARSAT voient leur métier se dénaturer sous prétexte de la mise en place d'une politique du chiffre au détriment de la qualité du travail et de la prise en compte des plus précaires.

Dans les DRSM également en manque d'effectifs, vous avez fait le choix de ne pas étudier la possibilité d'un reclassement pour les salariés non vaccinés COVID alors qu'il s'agit d'une obligation morale de l'employeur.

.../...

Votre obstination à suivre et à soutenir les choix politiques de réduction budgétaire vous rend responsable de la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des salariés de l'assurance maladie.

Les salariés tombent les uns après les autres : arrêt maladie, burn-out, démission.

Et quand d'autres vous alertent, vous restez sourd.

Comme pour la CPAM de la Loire en grève depuis 3 semaines, vous ne venez pas à leur rencontre. Comme pour la CPAM de Marseille en grève pour dénoncer le manque d'effectifs et les conditions de travail dégradées à la PFS, vous proposez uniquement l'embauche de 20 CDD et intérimaires pour répondre au besoin d'effectifs pérennes et en parallèle une quinzaine d'intérimaires pour le dispositif task force IJ.

Comme dans bien d'autres CPAM où le dialogue social est complètement rompu, où les syndiqués sont attaqués individuellement par leur direction, où les salariés sont pressurés par leur directrice ou directeur général, vous restez sourd.

Vous avez la responsabilité des femmes et des hommes qui travaillent au sein de l'assurance maladie. Vous vous devez de garantir leur santé et de reconnaître leur investissement et leur professionnalisme.

La CGT dénonce votre habitude à faire un usage abusif des contrats précaires sur des activités pérennes.

Votre acharnement à défendre la tutelle et respecter la COG vous fait perdre tout sens de la réalité et occulter tous les signes alarmants sur le mal-être des agents et sur la dégradation de leurs conditions de travail.

Vous ne devez pas être l'un des acteurs du démantèlement de la sécurité sociale mais bien son fervent défenseur pour que les personnels de la sécu soient en mesure de remplir leurs missions dans de bonnes conditions et que chaque citoyen puisse faire face à tous les aléas de la vie quels que soient ses moyens. Pour cela, les effectifs de l'assurance maladie doivent être à la hauteur des besoins afin d'assurer l'ensemble des missions dans les meilleurs délais. Cela passe par de bonnes conditions de travail, une rémunération à la hauteur des qualifications et à une augmentation de la valeur du point à 10€ dès 2022 et indexée sur l'inflation.

**Martelez à la tutelle que nous avons besoin de moyens et de financements !
Négociez une COG à la hauteur de ces enjeux !**